

# Services et aides financières au MAPAQ

Isabelle McComeau et Chantal Leduc,  
agronomes

30 janvier 2020

# Offre de service du MAPAQ



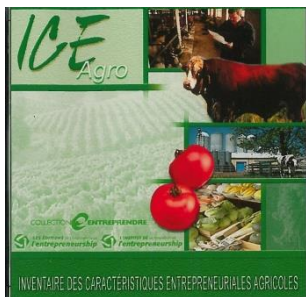
## Conseillers en relève et en établissement :

- Centre de services agricoles de Gatineau  
Franck Djea, agronome  
Sans frais : 1 888 536-2720, poste 2408
- Centre de services agricoles de Maniwaki  
Chantal Leduc, agronome  
Sans frais : 1 800 266-5217, poste 4902
- Centre de services agricoles de Shawville  
Isabelle McComeau, agronome  
Sans frais : 1 888 206-7575, poste 4929

# Offre de service du MAPAQ

- Accompagnement et suivi durant les premières années d'activité;
- Établissement d'un diagnostic sommaire de l'entreprise;
- Détermination des besoins de l'entrepreneur et proposition d'une démarche à effectuer;
  - Formation, compétences, expérience, encadrement technique/gestion...
- Définition du profil entrepreneurial (forces et faiblesses);
  - Différents tests existent au besoin

- <https://www.bdc.ca/fr/articles-outils/boite-outils-entrepreneur/evaluation-entreprise/pages/autoevaluation-mesurez-votre-potential-entrepreneurial.aspx?page=1>
- <http://profilentrepreneurial.org/>



# Offre de service du MAPAQ

- Aide dans la mise au point et la réalisation d'un plan d'affaires;

- Production envisagée? Mode de production? Transformation?
- Ressources nécessaires? Faisabilité?
- Encadrement, référencement
- Mise en marché
- Aspects financiers (incluant les aides financières possibles)
- Aspects légaux
- Lois et règlements (Environnement, CPTAQ, MAPAQ, ACIA, municipalités, Fédérations, traçabilité...)

Entreprise: La ferme ABC  
Adresse: Adresse du site principale  
Site évalué:   
Agronome: agronome, # OAQ

Tableau de calcul pour un dossier client sur la base de l'annexe VII du REA 2010

Type d'animaux	Nombre d'animaux	P205 (kg) animal	P205 (kg) type d'animaux
		0,000	0,0
		0,000	0,0
		0,000	0,0
		0,000	0,0
		0,000	0,0
		0,000	0,0
		0,000	0,0
		0,000	0,0
		0,000	0,0

III. Tableau de calcul / Les modules / TP

# Offre de service du MAPAQ

- Soutien dans la mise en œuvre d'un plan de commercialisation;
- Orientation de l'entreprise vers le réseau Agriconseils et les différents services spécialisés de la région;
- Information et orientation vers les programmes de La Financière agricole du Québec (FADQ) et du Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA);
- Encadrement par une équipe de conseillers multidisciplinaire.

# Programmes d'aide financière

## Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région

- Développement des compétences des jeunes entrepreneurs agricoles
  - **Objectif** : Soutenir le développement de compétences des jeunes entrepreneurs agricoles par des activités de formation ou de stages agricoles spécialisés.
  - **Clientèle admissible** : 18 à 39 ans, engagée activement dans un projet d'établissement, détenir minimalement un DEP en agriculture, être accompagné par un conseiller du MAPAQ ou de la FADQ.
  - **Aide financière** : 70 % des dépenses admissibles reliées à un plan de formation convenu avec un conseiller du MAPAQ, maximum 1 000 \$
- Projet de la relève agricole

# Programmes d'aide financière

## Appui pour la conversion à l'agriculture biologique

- Volet 1 : Soutien à la conversion d'unités de production végétale, acéricole et apicole
  - **Objectif** : Soutenir les entreprises qui contribuent à l'augmentation de l'offre de produits agricoles biologiques par la conversion d'unités de production végétale, acéricole et apicole au mode de production biologique.
  - **Aide financière** : Maximum 20 000 \$ par entreprise agricole, 10 000 \$ pour la précertification et 10 000 \$ pour la certification.
  
- Volet 2 : Soutien à la construction ou à la modification d'installations d'élevage pour répondre aux exigences des normes biologiques
  - **Objectif** : Soutenir les entreprises qui construisent ou modifient des installations d'élevage afin qu'elles soient conformes aux normes biologiques.
  - **Aide financière** : 50 % des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 20 000 \$ par entreprise agricole.

# Programmes d'aide financière

## Initiative ministérielle « Productivité végétale »

- **Objectif** : Augmenter la productivité des entreprises en production végétale par l'amélioration de l'efficacité.  
  
Augmenter la productivité des entreprises pratiquant l'apiculture par l'amélioration de l'efficacité de la main-d'œuvre et diminuer le taux de mortalité des abeilles.
- **Clientèle admissible** : Entreprises agricoles spécialisées en production végétale et entreprises agricoles pratiquant l'apiculture et possédant 35 ruches habitées par des abeilles ou plus.
- **Aide financière** : 50 % des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 25 000 \$.



# Programmes d'aide financière

## Prime-Vert

- **Objectif** : Accroître l'adoption de pratiques agroenvironnementales par les entreprises agricoles afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'environnement et de la santé humaine.
- **Clientèle admissible** : Entreprises agricoles enregistrées au MAPAQ
- **Aide financière** : 70 % des dépenses admissibles
- **Intervention admissible** :
  - Aménagements agroenvironnementaux durables intégrant des arbres et des arbustes ou étant favorables à la biodiversité (40 000 \$)
  - Pratiques et ouvrages de conservation des sols (40 000 \$)
  - Équipements et pratiques visant la réduction des risques liés aux pesticides (60 000 \$)
  - Équipements permettant l'application en bande des matières fertilisantes dans les cultures horticoles (20 000 \$)
  - Équipements de gestion optimale de l'eau d'irrigation (20 000 \$)
  - Ouvrage de stockage des déjections animales pour les entreprises de la relève (85 000 \$)
  - Équipements et infrastructures de gestion des résidus végétaux et des eaux usées (125 000 \$)
  - Aménagements alternatifs en production de bovins de boucherie (125 000 \$)

# Programmes d'aide financière

## Programme Proximité (mise en marché)

### ➤ Volet 1 : Appui aux initiatives collectives

### ➤ Volet 2 : Appui aux initiatives individuelles

- **Objectif** : Permettre aux entreprises de développer une offre de produits et de services qui répond aux besoins des consommateurs dans la perspective d'une mise en marché de proximité.
- **Clientèle admissible** : Entreprises agricoles et de transformation alimentaire artisanale dont le chiffre d'affaires est entre 30 000 \$ et 1 000 000 \$ et les entreprises en démarrage qui sont en mesure de démontrer qu'elles prévoient atteindre un chiffre d'affaires d'au moins 30 000 \$ 36 mois après le dépôt de la demande
- **Aide financière** : 50 % des dépenses jusqu'à un maximum de 25 000 \$

# Programmes d'aide financière



## Territoires : drainage et chaulage des terres

- **Objectif** : Améliorer la productivité et revaloriser des terres offrant un potentiel de culture par l'augmentation des superficies drainées et chaulées.
- **Clientèle admissible** : Entreprises agricoles situées dans les territoires ciblés (MRC Les Collines-de-l'Outaouais, La Vallée-de-la-Gatineau, Papineau et Pontiac)
- **Aide financière** : 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 50 000 \$ ou 50 % du revenu agricole brut.

# Programmes d'aide financière

Préparez-vous, appel de projets à venir bientôt!!!

## Territoires : Relève, entrepreneuriat et entreprises de petite taille

- **Objectif** : Assurer l'attractivité des territoires et le dynamisme du secteur bioalimentaire sur l'ensemble des territoires du Québec par : le soutien à la relève et à l'entrepreneuriat agricole sur le territoire québécois et la consolidation des entreprises agricoles de petite taille.
- **Clientèle admissible** :
  - Volet 1 : Soutien à la relève et à l'entrepreneuriat agricole
    - Être âgé de moins de 45 ans;
    - Avoir suivi une formation reconnue telle que définie à l'annexe 2;
    - Avoir un minimum d'un an d'expérience dans le milieu agricole;
    - Avoir un projet de démarrage ou de transfert d'une entreprise agricole ou posséder et exploiter une entreprise agricole depuis moins de cinq ans.
  - Volet 2 : Consolidation des entreprises de petite taille
    - Toute entreprise agricole ayant un revenu agricole brut de moins de 50 000 \$.
- **Aide financière** : 40 % des dépenses admissibles, maximum 20 000 \$ par entreprise.



**Merci!!!**

**Si vous avez des questions, n'hésitez pas à  
venir nous rencontrer!!!!**